CONSEIL MUNICIPAL du 09 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

<u>Présents</u>: COLLOMB Didier, COLLOMB Grégory, GEAUGEY Alain, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clotilde, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude et THIEBAUT Denis

Absents et excusés : PARISET Stéphanie, RENAUT Cédric

Représentés:

GEAUGEY Alain a été nommé secrétaire.

Approbation compte rendu du dernier conseil

Le compte rendu du dernier conseil municipal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Société SPL-XDEMAT - répartition du capital social

Le Conseil municipal décide à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
 - le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
 - le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;
- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Numérotage des Habitations

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les habitations sur lesquelles la numérotation est absente ou à modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions décide d'attribuer la numérotation des habitations comme indiqué ci-dessous :

Numéro	Rue	Référence cadastrale	Nom du propriétaire
18 Bis	Voie romaine	ZR 144	BELTRAN Nadine
18	Voie romaine	ZR 144	BELTRAN Nadine
16	Voie romaine	ZR 143	LHUILLIER Fabrice

Questions diverses

<u>Dossier assainissement</u>:

Le maire informe les conseillers du calendrier des travaux d'assainissement. Une réunion publique pour les raccordements des habitations au réseau public se déroulera pendant 1 mois de fin août au mois de septembre. La consultation des entreprises aura lieu du 26/06 au 30/07/2023

Cérémonie du 18 juin :

Cette cérémonie n'aura pas lieu cette année.

14 juillet :

Le conseil municipal a arrêté les modalités des festivités du 14 juillet. Le repas gratuit de midi concerne tous les habitants de la commune (résidences principales et secondaires) ; les inscriptions sont obligatoires.